



## Assemblée générale

Distr. limitée  
27 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-huitième session

Point 50 de l'ordre du jour

#### **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisés par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

#### **Maroc\* : projet de résolution**

#### **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisés par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 57/144 du 16 décembre 2002 et 57/270 B du 23 juin 2003,

1. *Décide* de convoquer en 2005, sous l'égide des Nations Unies, un sommet pour le développement à des dates qu'elle fixera à sa cinquante-neuvième session;

2. *Souligne* que le sommet constituera une occasion d'entreprendre un examen complet de l'application de tous les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisés sous l'égide des Nations Unies et des engagements qui y ont été pris ainsi que d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de la coopération internationale pour le développement en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>;

3. *Décide* de confier au Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale le soin d'engager dès que possible des consultations sur le processus préparatoire en vue d'assurer le succès du sommet.

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.

